Commission mixte internationale catholique-orthodoxe : « Conséquences ecclésiologiques et canoniques de la nature sacramentelle de l'Église », Ravenne 2007

**II. LA TRIPLE ACTUALISATION DE LA CONCILIARITÉ ET DE L'AUTORITÉ**

17. (…)

**1) Le niveau local**

18. L'Église de Dieu existe là où il y a une communauté réunie par l'Eucharistie, présidée directement, ou à travers ses presbytres, par un évêque légitimement ordonné dans la succession apostolique, enseignant la foi reçue des Apôtres, en communion avec les autres évêques et leurs Églises. Le fruit de cette Eucharistie et de ce ministère est de rassembler en une authentique communion de foi, de prière, de mission, d'amour fraternel et d'aide mutuelle, tous ceux qui ont reçu l'Esprit du Christ dans le baptême. Cette communion est le cadre dans lequel s'exerce toute autorité ecclésiale. La communion est le critère de cet exercice.

19. Chaque Église locale a pour mission d'être, par la grâce de Dieu, un lieu où Dieu est servi et honoré, où l'Évangile est annoncé, où les sacrements sont célébrés, où les fidèles s'efforcent de soulager la misère du monde et où chaque croyant peut trouver le salut. Elle est la lumière du monde (cf. Mt 5, 14-16), le levain (cf. Mt 13, 33), la communauté sacerdotale de Dieu (cf. 1 P 2, 5 et 9). Les normes canoniques qui la gouvernent ont pour but d'assurer cette mission.

20. En vertu de ce même baptême, qui en a fait un membre du Christ, chaque personne baptisée est appelée, selon les dons de l'unique Esprit Saint, à servir dans la communauté (cf. 1 Co 12, 4-27). Ainsi, à travers la communion, par laquelle tous les membres sont au service les uns des autres, l'Église locale apparaît déjà « synodale » ou « conciliaire » dans sa structure. Cette « synodalité » ne se manifeste pas seulement dans les relations de solidarité, d'assistance mutuelle et de complémentarité qui existent entre les différents ministères ordonnés. Bien sûr, le presbyterium est le concile de l'évêque (cf. saint Ignace d'Antioche, Aux Tralians, 3) et le diacre est son « bras droit » (Didascalia apostolorum, 2, 28, 6), de sorte que, selon la recommandation de saint Ignace d'Antioche, tout doit être fait de concert (cf. Aux Ephésiens, 6). Toutefois, la synodalité implique également tous les membres de la communauté dans l'obéissance à l'évêque, qui est le protos et le chef (kephale) de l'Église locale, comme l'exige la communion ecclésiale. Conformément aux traditions orientale et occidentale, la participation active des laïcs, hommes et femmes, des membres des communautés monastiques et des personnes consacrées, a lieu dans le diocèse et dans la paroisse par de nombreuses formes de service et de mission.

21. Les charismes des membres de la communauté ont leur origine dans l'unique Esprit Saint, et sont orientés vers le bien de tous. Ce fait met en lumière à la fois les exigences et les limites de l'autorité de chacun dans l'Église. Il ne devrait y avoir ni passivité ni substitution de fonctions, ni négligence ni domination de quiconque sur un autre. Dans l'Église, tous les charismes et les ministères convergent dans l'unité sous le ministère de l'évêque qui est au service de la communion de l'Église locale. Tous sont appelés à être renouvelés par l'Esprit Saint dans les sacrements, et à répondre par une conversion constante (metanoia), de façon à ce que leur communion dans la vérité et la charité soit assurée.